

ÉTUDES MUSICALES

- 24 DOMINANTE INSTRUMENTALE
- 30 PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE
- 32 COURS DE FORMATION MUSICALE
- 34 DOMINANTE VOCALE MAÎTRISE
- 37 DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE
- 39 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO
- 41 ÉRUDITION MUSICALE
- 44 IMPROVISATION À L'ORGUE
- 45 DIRECTION D'ORCHESTRE
- 47 JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES
- 51 PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES
- 53 PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES

ÉTUDES MUSICALES

L'enseignement, dans chacun des cursus, comprend une discipline dominante et des disciplines complémentaires.

DOMINANTE POSSIBLES (DISCIPLINE PRINCIPALE)

- Instrument - Maîtrise - Chant lyrique - Jazz - Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre ;
- Formation musicale (à partir du cycle spécialisé) ;
- Écriture - Composition.

À NOTER

Concernant les études de piano, le travail personnel doit se faire impérativement sur un piano acoustique. Les claviers électroniques ne sont pas adaptés à cet apprentissage.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

Formation et culture musicales

- Formation musicale obligatoire pour tous les élèves jusqu'à l'obtention de la récompense terminale fixée pour chaque cycle (voir tableaux ci-après) ;
- Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) obligatoire à partir du 3^e cycle.

Classes d'ensemble

- Chant choral obligatoire en premier cycle de Formation musicale ;
- Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux et ensembles de jazz obligatoires en fonction des cycles et des cursus ;
- En 2^e cycle : orchestre obligatoire dans toutes les filières (un cours hebdomadaire de 1h30) ;
- À partir du 3^e cycle : participation obligatoire à l'Orchestre symphonique et/ou l'Orchestre à vents et percussions et/ou au Big Band Jazz.

Se référer au chapitre « La Pratique collective au Conservatoire » (page 30).

Musique de chambre

La musique de chambre est obligatoire à partir du 3^e cycle. Évaluée sur examen, une prestation du groupe dès la 1^{re} année est récompensée par une mention. À l'issue de la 2^e année (ou avant sur décision du jury), la prestation permet l'obtention de l'UV du Certificat d'Études Musicales (CEM). À l'issue de la 3^e année (ou avant sur décision du jury), elle permet l'obtention de l'UV du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Basse continue

Obligatoire pour les clavecinistes à compter du 3^e cycle et pour les élèves d'accompagnement au piano en cycle spécialisé.



DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

- À partir de la 3^e année du 1^{er} cycle d'instrument : ensembles à cordes ou à vents facultatifs (un cours hebdomadaire de 1h à 1h30) ;
- Chœurs du Conservatoire (Ensemble vocal chanteurs et Chœur 9-15 ans) ;
- Écriture, orchestration, composition ;
- Initiation à la direction d'orchestre, au chant lyrique ou à l'improvisation ;
- Basse continue pour claviéristes ;
- Instrument ou jazz complémentaire ;
- Piano complémentaire.


La pratique d'un instrument complémentaire dit « ancien » est encouragée dans un souci d'ouverture esthétique (traverso pour les flûtistes, viole de gambe ou violoncelle baroque pour les violoncellistes, violon baroque pour les violonistes, etc.) et peut donner lieu à la validation d'une UV complémentaire optionnelle.


Il est fortement recommandé aux élèves de se doter d'une culture artistique solide et pour ce faire, outre l'obligation d'assister au spectacle vivant, de suivre certains enseignements d'érudition en plus des enseignements obligatoires : Culture musicale, théâtrale ou chorégraphique, Écriture, Orchestration, Composition.

La pratique d'une discipline complémentaire, validée dans le cadre d'un examen (ou d'un contrôle continu), pourra donner lieu à une UV complémentaire optionnelle dans le diplôme en cours d'obtention.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité et par des partenariats avec des structures de diffusion labellisées.

Tout élève inscrit en 2^e cycle devra assister à une manifestation « professionnelle » au moins par an, organisée par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à trois manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire (2 manifestations sur les 3 possibles chez un partenaire sur présentation du ticket d'entrée auprès du Service des études.

CPES MUSIQUE - GRAND EST : Instrument - Chant lyrique - Jazz

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forme quant à elle les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Réunion annuelle des professeurs référents du Réseau Grand-Est

Objet :

- Définir les réservoirs d'œuvres (entre 10 et 20 œuvres) et les 3 choix d'imposés des examens d'entrée et de sortie du cycle ;
- Faire une projection du nombre d'élèves se présentant à ces examens ;
- Proposer des noms et coordonnées de jurys invités, hors réseau ;
- Élaborer des projets pédagogiques et/ou artistiques entre classes ou structures.

Précision concernant l'élaboration des listes réservoirs : le morceau imposé doit être de style et d'époque différents du programme au choix.

Les équipes pédagogiques se réunissent par discipline. Il est attendu qu'un enseignant par discipline soit désigné par ses pairs. En l'absence de désignation par les enseignants, la direction désigne un enseignant d'office pour représenter la discipline non pourvue. Si un enseignant est seul dans sa discipline, il est désigné d'office par la direction.

En cas d'indisponibilité, le professeur référent veillera à communiquer ses idées et ses propositions à un des collègues du groupe et prendra connaissance du compte-rendu de la réunion.

Les élèves bacheliers de la CPES - Musique bénéficient du statut étudiant, et à ce titre, de tous les avantages et aides qui y sont liés.

Maquette pédagogique de la CPES Musique - Grand Est

	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT FORMATION MUSICALE ET CULTURE	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT LIBRE
MUSIQUE	280 heures — Dominante : 70h — Musique de chambre : 70h — Orchestre ou enseignement associé pour les instruments polyphoniques (hebdomadaire ou sur projets) : 140h	245 heures — Formation musicale (2h30 sur 2 ans) : 175h — Culture musicale : 70 h — Écriture (si nécessaire pour compléter une année manquante en Culture ou Formation musicale)	225 heures minimum — Classes de maîtres — Prestations publiques — Projets personnels — Atelier innovation et Arts de la Scène — Atelier environnement professionnel — Atelier préparation concours — Théâtre — Danse — Sophrologie — Écriture (si non compris dans l'UE FM et Culture) — Direction d'orchestre — Toute discipline complémentaire au choix de l'élève <p style="text-align: right;">Liste non-exhaustive</p>
CHANT LYRIQUE	280 heures — Dominante : 70h — Musique de chambre : 70h — Ensemble vocal (hebdomadaire et/ou sur projets) : 140h	245 heures — Formation musicale et/ou Formation musicale chanteur (2h30 sur 2 ans) : 175h — Culture musicale : 70h — Écriture (si nécessaire pour compléter)	(Continuation of the previous cell's content)
JAZZ	280 heures — Dominante : 70h — Pratiques collectives (Ateliers dirigés, Big Band) : 210h	240 heures — Formation musicale et/ou Formation musicale Jazz : 60h — Écriture/Arrangement/Orchestration : 60h — Harmonie Jazz : 60h — Histoire du Jazz : 60h	230 heures minimum — Classes de maîtres — Prestations publiques — Projets personnels — Théâtre — Danse — Sophrologie — Écriture (si non compris dans l'UE FM et Culture) — Direction d'orchestre — Toute discipline complémentaire au choix de l'élève <p style="text-align: right;">Liste non-exhaustive</p>

ÉTUDES MUSICALES

Dominante instrumentale

À l'âge de 7 ans (CE1), l'intégration se fait en 1^{er} cycle d'instrument. Mais, selon les spécificités de certains instruments, on peut débiter à un autre moment.

PRÉ-CYCLE ET CYCLE 1

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

Le 1^{er} cycle a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

Filière des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Deux cours hebdomadaires d'instrument de 45 minutes chacun sont dispensés en pédagogie de groupe, à deux ou trois élèves (sauf si l'élève est seul dans le cours), sur le temps scolaire.

Filière des Horaires Aménageables (AMÉ)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire (sauf si possibilité sur le temps scolaire).

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire. Le cours a lieu le soir après la classe, le mercredi après-midi ou le samedi.

Examen de fin de 1^{er} cycle

C'est l'évaluation des notions fondamentales, en cela il marque une étape dans le parcours d'études musicales. Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau imposé donné 6 semaines avant la date de l'examen et d'un morceau au choix travaillé dans l'année.

La présentation à l'examen de fin de 1^{er} cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet d'accéder au 2^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE 2

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

Le volume hebdomadaire du cours d'instrument est compris entre 30 et 45 minutes et peut aller jusqu'à 1h30 en pédagogie de groupe. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

Brevet d'Études Musicales (BEM)

Ce diplôme représente une première étape dans la période d'approfondissement des acquis. Quatre UV sont nécessaires à l'obtention de ce Brevet : UV Instrument (dominante) - UV Formation musicale (BEM) - UV pratique collective (excepté pour les claviers et la harpe) - UV École du spectateur.

La présentation à l'examen de fin de 2^e cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet de valider l'UV du BEM et d'accéder au 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

À NOTER

Dès la 4^e année du second cycle (2C4), la poursuite des études est envisageable dans le parcours Ados-Adultes. Pratique(s) collective(s) obligatoire(s), assorties d'un suivi instrumental occasionnel en lien avec les pratiques collectives.

CYCLE 3 ET AU-DELÀ

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est comprise entre 45 minutes et 1h30. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

À l'issue du 3^e cycle, l'UV dominante du Certificat d'Études Musicales (CEM) peut être décernée avec la mention Bien ou Très Bien ou Très Bien à l'unanimité ou Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury.

À l'issue du cycle spécialisé, l'UV dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) peut être décernée sans mention ou avec la mention décernée à l'unanimité ou décernée à l'unanimité avec les félicitations du jury. L'examen est régional.

À NOTER

La poursuite des études dans un cycle n'est pas possible une fois l'UV du CEM de la dominante obtenue. Néanmoins, le Parcours Personnalisé de Formation (PPF) peut être envisagé, permettant de valider les éventuelles UV complémentaires manquantes.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le cycle 1 au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) — UV Instrument — UV Formation musicale (BEM) — UV Pratique collective dirigée * — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 4 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Instrument — UV Formation musicale (BEM) — UV Musique de chambre (CEM) — UV Pratique collective dirigée * — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Basse continue pour les clavecinistes (1 ^{re} année validée)
SPÉCIALISÉ / CPES	2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Instrument — UV Formation musicale (CEM) — UV Musique de chambre (DEM) — UV Pratique collective dirigée * — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Lecture à vue pour les pianistes (2 ^e année validée) — UV Basse continue pour les clavecinistes (2 ^e année validée)
PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestations publiques École du spectateur obligatoire

* à l'exception des claviers et de la harpe

SPÉCIFICITÉ DU CURSUS D'ORGUE

Le cursus d'orgue fait l'objet d'une articulation spécifique jusqu'à la fin du 2^e cycle, due à l'apprentissage du pédalier :

Cycle clavier : 2 à 3 ans	Cycle 1 : 2 à 4 ans	Cycle 2 : 2 à 4 ans
---------------------------	---------------------	---------------------

CPES MUSIQUE - GRAND EST

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forment quant à eux les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe et au tableau "CPES Musique - Grand Est" (pages 24-25) et au règlement intérieur pour l'organisation et les modalités.

ÉTUDES MUSICALES

Pratique collective au Conservatoire

La pratique collective dirigée des élèves du Conservatoire régional du Grand Nancy (instrumentistes et chanteurs) doit se faire en priorité au sein des ensembles du Conservatoire.

Elle fait partie intégrante du cursus d'études, de ce fait, elle est tout aussi importante que les autres disciplines. Elle est obligatoire à partir du 1^{er} cycle pour les chanteurs et du 2^e cycle pour les instrumentistes.

L'affectation des élèves dans les orchestres et ensembles (ouverte aux différentes esthétiques) est effectuée par le responsable du Service Action culturelle, sur proposition des enseignants, en concertation avec les différents chefs.

L'élève doit arriver aux répétitions en maîtrisant en amont sa partie.

L'obtention de l'UV Pratique collective dirigée des différents diplômes se fait sur la base de l'assiduité et de l'investissement. Elle peut être conditionnée par une évaluation du niveau de maîtrise des traits d'orchestre ou des parties vocales à tout moment.

ASSIDUITÉ

La participation aux sessions d'orchestre est obligatoire et par conséquent prioritaire sur tout autre engagement en dehors du Conservatoire. Pour le bon fonctionnement des orchestres et l'élaboration des programmes, il est impératif que les élèves affectés aux différents orchestres assistent à chacune des répétitions auxquelles ils sont convoqués. Toute absence non justifiée valablement pourra donner lieu à une sanction disciplinaire. La participation au concert d'un élève ayant été absent à une ou plusieurs répétitions pourra être remise en question par le chef d'orchestre ou le chef de chœur.

PONCTUALITÉ

Les élèves doivent respecter les horaires des répétitions et des concerts. L'heure de début de répétition indique le moment où l'ensemble commence son travail. Cela implique que les élèves rejoignent le plateau

de répétition suffisamment en avance afin de trouver leur place et de s'installer, de préparer leurs partitions, d'accorder leur instrument ou d'avoir chauffé leur voix au préalable, pour l'heure de début de la répétition. Cette disposition concerne également le retour des élèves après une pause éventuelle.

L'accord des instruments reste toujours placé sous la responsabilité du chef d'orchestre. En 1^{er} cycle, l'accord est réalisé par le chef. En 2^e cycle, un premier accord est effectué par les élèves en apprentissage avant la répétition, accord repris par le chef en début de répétition. En 3^e cycle et au-delà, l'accord est effectué par les élèves en autonomie avant la répétition, et pourra être repris par le chef si nécessaire.

MATÉRIEL D'ORCHESTRE ET DE CHŒUR

En amont des répétitions, il est remis à l'élève un jeu de partitions dont il se trouve responsable. Dans certains cas, les partitions devront être achetées par les familles. L'élève doit conserver ses partitions tout au long de l'année scolaire et au-delà, dans le cas où une œuvre serait susceptible d'être rejouée, et afin de se constituer une bibliothèque personnelle.

Outre son instrument, chaque élève doit avoir en sa possession, lors des répétitions, un crayon à papier et une gomme.

La tenue de concert sera celle indiquée par le chef.

ÉTUDES MUSICALES

Cours de Formation musicale

CYCLE 1

Pour les élèves de la filière CHAM qui sont à l'école élémentaire, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en deux séances). Un cours de Lecture d'ensemble à l'instrument, un cours d'Écoute, un cours de Chant choral et un cours de dominante instrumentale, de 45 minutes chacun, viennent compléter le parcours.

Tous ces cours ont lieu au Conservatoire sur le temps scolaire (lundi après-midi et vendredi matin).

Dans les filières AMÉ et HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en une ou deux séances). Un cours de Chant choral de 45 minutes vient compléter le parcours.

CYCLE 2

Pour les élèves des filières CHAM et AMÉ qui sont au collège, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, sur le temps scolaire.

Dans la filière HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, en dehors du temps scolaire.

CYCLES 3 ET SPÉCIALISÉ

En 3^e cycle, quelle que soit la filière, la durée hebdomadaire de cours est de 2h30, hors temps scolaire. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

En cycle spécialisé, la durée hebdomadaire de cours varie entre 3 et 5 heures (en deux séances), hors UV complémentaires. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

Le suivi d'un cours de Formation musicale est obligatoire en Classe à Horaires Aménagés et dans la filière S2TMD, sur toute la durée des études, jusqu'à l'obtention du CEM de Formation musicale au moins.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année
CYCLE 2	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année, pour l'obtention du Brevet d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Brevet d'Études Musicales et du Certificat d'Études Musicales d'instrument ou de Maîtrise
CYCLE 3	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle à partir de la 2 ^e année, pour l'obtention du Certificat d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Diplôme d'Études Musicales d'instrument ou de Maîtrise
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV dominante (oreille, chant, lecture) — 3 UV complémentaires obligatoires (2 ans d'études minimum par UV) : Analyse musicale CEM, Technique vocale, 1 ^{er} cycle a minima d'Accompagnement ou UV de Piano complémentaire (validée) — 2 UV optionnelles à choisir parmi : 1 ^{er} cycle a minima d'Écriture, Harmonie au clavier (2 ans minimum), Commentaire d'écoute (1 an), Accompagnement ou Piano complémentaire (en fonction de l'UV obligatoire retenue), Chœur ou Ensemble vocal (1 an minimum) — UV École du spectateur

ÉTUDES MUSICALES

Dominante vocale

Maîtrise

La dominante vocale appelée « Maîtrise » est ouverte aux élèves à partir du CE1. Elle est accessible en filière Hors Temps Scolaire ou Aménageable. L'entrée s'effectue sur concours.

Objectifs

- Se former à la musique par le chant choral ;
- Découvrir et perfectionner ses capacités vocales et musicales ;
- Développer l'écoute de soi et des autres ;
- Pratiquer le chant en s'intégrant dès le début des études dans un dispositif collectif ;
- Participer régulièrement à des auditions, concerts, tournées et spectacles pluridisciplinaires.

Organisation des cours de la Maîtrise

Les cours hebdomadaires obligatoires, collectifs ou semi-collectifs, sont:

- 1 cours en tutti
- 2 cours de polyphonie
- 1 cours de technique vocale
- 1 cours de Formation musicale
- 1 cours d'un instrument polyphonique complémentaire (obligatoire sur la fin du 1^{er} cycle et le début du 2^e cycle)

PRÉ-CYCLE

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

CYCLE 1

Objectifs et contenu

- Acquisition des techniques vocales et musicales
- Être capable de prendre place au sein du groupe
- Apprentissage du chant polyphonique en vue de productions publiques

Modalités d'évaluation

- Polyphonique en tutti sous forme de contrôle continu
- Une pièce solo (imposée ou pas) à interpréter par cœur
- Un déchiffrage d'une lecture rythmique avec texte en français
- Prestance scénique sous forme de contrôle continu
- Une pièce solo en clavier complémentaire

CYCLE 2

Objectifs et contenu

- Développement de la technique vocale
- Acquisition d'une autonomie musicale lors des séances de groupe
- Acquisition des éléments techniques, justesse, rythme, prononciation en vue d'une homogénéité vocale
- Aborder les notions du travail scénique

Modalités d'évaluation

- Polyphonie en tutti sous forme de contrôle continu
- 2 pièces solo de styles musicaux différents avec 2 langues différentes
- 1 polyphonie 1 par voix au choix dans le répertoire travaillé dans l'année
- 1 déchiffrage chanté d'une mélodie accompagnée avec texte

- Prestance scénique sous forme de contrôle continu
- Une pièce solo en clavier complémentaire

CYCLE 3

Objectifs et contenu

- Développement de la technique vocale
- Être capable de chanter 1 par voix dans un répertoire a capella ou accompagné
- Être autonome dans le travail des partitions : déchiffrage, analyse, qualité du son
- Développer le travail scénique

Modalités d'évaluation

- Polyphonie en tutti sous forme de contrôle continu
- 3 pièces solo de styles musicaux différents avec 2 langues différentes
- 1 polyphonie 1 par voix a capella donnée 6 semaine avant l'examen travaillée en autonomie
- 1 déchiffrage chanté d'une mélodie accompagnée avec texte
- Prestance scénique sous forme de contrôle continu

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le cycle 1 au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none"> — UV Dominante vocale — UV Formation musicale (BEM) — UV Instrument polyphonique — UV École du spectateur
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> — UV Dominante vocale — UV Formation musicale (BEM) — UV Musique de chambre — UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur

ÉTUDES MUSICALES

Dominante vocale
Chant lyrique

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le cycle 1 au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	2 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	2 à 3 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) — UV Chant lyrique — UV Formation musicale chanteur (BEM) incluant le piano complémentaire — UV Pratique collective vocale dirigée — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Chant lyrique — UV Formation musicale chanteur (CEM) incluant le piano complémentaire — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Musique de chambre * — UV Pratique collective vocale dirigée
SPÉCIALISÉ / CPES	2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé)	Diplôme d'Études musicales (DEM) — UV Chant lyrique — UV Formation musicale chanteur (CEM) incluant le piano complémentaire — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Musique de chambre * — UV Pratique collective vocale dirigée

* ou récitatif ou théâtre

PERFECTIONNEMENT	1 à 2 ans (sur lettre de motivation)	Prestations publiques École du spectateur obligatoire
-------------------------	--	--

CPES MUSIQUE - GRAND EST

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forment quant à eux les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe et au tableau "CPES Musique - Grand Est" (pages 24-25) et au règlement intérieur pour l'organisation et les modalités.

LA FORMATION MUSICALE CHANTEUR

Pour les élèves chanteurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme ci-après. Il est toutefois possible, et même conseillé, de suivre en plus le cursus de Formation musicale instrumentiste. Néanmoins, à partir du 3^e cycle de Chant Lyrique, la Formation musicale instrumentiste ne peut se substituer à la Formation musicale chanteur obligatoire.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	2 à 4 ans	Examen de fin de cycle (à partir de la 2 ^e année)
CYCLE 2	2 à 4 ans	UV Formation musicale chanteur du Brevet d'Études Musicales
CYCLE 3	2 à 4 ans	UV Formation musicale chanteur du Certificat d'Études Musicales et du Diplôme d'Études Musicales

L'ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.). **La participation à cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.**

ÉTUDES MUSICALES

Accompagnement au piano

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le 1 ^{er} cycle au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	1 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	1 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Technique d'accompagnement — UV Piano (niveau 3 ^e cycle) — UV Basse continue (2 ^e année validée) — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV Musique de chambre (CEM) — UV École du spectateur
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Technique d'accompagnement — UV Pratique (séance de travail) — UV Basse continue (3 ^e année validée) — UV Piano (niveau cycle spécialisé) — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV Musique de chambre (DEM) — UV Stages * — UV École du spectateur

* Stages de cycle spécialisé :

- dans les classes de chant (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes d'instrument (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes de danse (un stage d'une semaine dans l'année).

UV DE BASSE CONTINUE

	APPRENTISSAGES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
ANNÉE 1	<ul style="list-style-type: none"> — Apprentissage des enchaînements des accords 5^{te}, 6^{te}, 7^{ème}, 9^{ème}, retards — Règle de l'octave d'après le Traité de J. F. Dandrieu — Apprentissage des standards harmoniques (cadences, marche de septièmes) et leur transposition — Reconnaissance et écoute des accords — Transposition des enchaînements d'accords 	<ul style="list-style-type: none"> — Réalisation à vue d'un mouvement lent extrait d'une sonate pour dessus et basse continue (mise en loge de 15 minutes) — Œuvre à préparer en autonomie : un mouvement vif extrait d'une sonate pour dessus et basse continue (15 jours de préparation)
ANNÉE 2 (UV DU CEM)	<ul style="list-style-type: none"> — Approfondissement de la réalisation et de la transposition à vue de la basse continue — Réalisation d'extraits de sonates instrumentales (Haendel, Vivaldi, Telemann, sonates françaises, etc.) — Sonates instrumentales de Jean-Sébastien Bach 	<ul style="list-style-type: none"> — Réalisation à vue d'un mouvement lent et d'un mouvement vif extraits d'une sonate pour dessus et basse continue (mise en loge de 15 minutes) — Œuvre à préparer en autonomie : un mouvement lent et un mouvement vif extraits d'une suite instrumentale de style français (15 jours de préparation)
ANNÉE 3 (UV DU DEM)	<ul style="list-style-type: none"> — Travail sur le récitatif : réalisation d'extraits de cantates de Telemann, Haendel, Jean-Sébastien Bach, etc., et d'extraits d'opéras de J. Ph. Rameau, Haendel, Jean-Sébastien Bach — Travail sur le récitatif avec chanteur : soutien harmonique, respirations, rapports entre le texte et la réalisation de la basse continue et approfondissement de l'articulation de la main gauche en lien avec le rythme harmonique — Travail avec une basse d'archet (viole de gambe, violoncelle) — Réalisation de parties de basse continue non chiffrée 	<ul style="list-style-type: none"> — Réalisation à vue d'un mouvement lent et d'un mouvement vif extraits d'une sonate pour dessus et basse continue (mise en loge de 15 minutes) — Œuvre à préparer en autonomie : un récitatif avec chanteur suivi d'un air extraits d'une cantate ou d'un opéra (15 jours de préparation)

La 3^e année est accessible une fois l'élève admis en cycle spécialisé ou en CPES.

ÉTUDES MUSICALES

Érudition musicale

CULTURE MUSICALE

Histoire de la musique

Permettant de valider l'une des UV obligatoires pour l'obtention du CEM et du DEM, la discipline Histoire de la musique s'appuie chaque année sur une thématique différente pour explorer tous les domaines ayant trait à la compréhension du langage musical : analyse, esthétique et histoire. Il a pour objectif de fournir aux élèves des repères et des compétences simples leur permettant d'orienter leur pratique musicale vers des choix éclairés.

Analyse musicale

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, la discipline Analyse musicale a pour objectif de donner les réflexes, connaissances et compétences nécessaires afin de comprendre le projet esthétique d'un compositeur au travers d'une ou plusieurs de ses œuvres. Cette étude doit avoir un lien le plus direct possible avec la pratique musicale des élèves. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu et d'un court mémoire à présenter devant un jury externe en fin d'année.

Commentaire d'écoute

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le Commentaire d'écoute est une discipline quasi incontournable car donnant lieu à une épreuve lors des concours ouvrant la voie vers une formation professionnelle supérieure dans les métiers de la musique. Le Commentaire d'écoute représente une véritable synthèse des compétences musicales, musicologiques et rédactionnelles des candidats. Cet enseignement a donc pour objectif de donner la méthodologie permettant d'assimiler et d'organiser les informations sonores issues d'extraits appartenant à des horizons musicaux les plus vastes possibles (réflexes et compréhension d'écoute, prise de notes, rédaction et culture musicale) mais aussi d'accroître ses capacités d'oreille, en particulier harmonique et fonctionnelle.

CRÉATION MUSICALE

Écriture musicale

L'Écriture musicale consiste en l'étude pratique des accords et de leurs enchaînements, appelée harmonie, et de l'écriture à plusieurs voix mélodiques réelles, qu'on appelle polyphonie ou contrepoint. Le cursus se base principalement sur la réalisation par l'élève de textes musicaux polyphoniques (pour quatuor à cordes, puis pour orgue ou duo avec piano) dans des styles allant du baroque (Corelli, Bach) jusqu'à la fin du romantisme (Brahms, Fauré).

Cette classe permet de développer l'oreille musicale, ainsi que la connaissance du langage et la notion de style ; en cela elle s'adresse à tous les élèves souhaitant approfondir leurs connaissances musicales et permet de donner une base indispensable à ceux intéressés par l'harmonisation, l'arrangement, l'instrumentation, l'orchestration, la composition, ou suivant les cours d'analyse et de direction d'orchestre.

Au sein de la classe d'Écriture sont aussi dispensés des cours d'orchestration (classique, romantique et moderne) pour les élèves les plus avancés. Ces cours sont basés sur l'analyse d'œuvres orchestrales du répertoire ainsi que la réalisation d'orchestrations par les élèves à partir de pièces originales écrites pour le piano.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	1 an	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	1 à 3 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Harmonie — UV Contrepoint — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur
SPÉCIALISÉ	2 à 4 ans	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Harmonie (réalisation d'un texte instrumental) — UV Contrepoint (écriture de variations instrumentales) ou Fugue (écriture d'une fugue dans le style de Bach) — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV au choix : Écriture jazz ou Composition ou Orchestration ou Direction d'orchestre

Composition

Le cursus s'adresse à des élèves ayant un niveau minimum de fin de 2^e cycle en Formation musicale, et ayant, suivi les classes d'Analyse et d'Écriture.

Contenu : réalisation de travaux divers (de la monodie à la polyphonie, y compris musiques de scène ou à l'image). La durée hebdomadaire de cours est d'une à deux heures en Initiation, et de deux à trois heures en 3^e cycle.

Un examen de fin de cycle valide le passage de l'initiation au 3^e cycle. De même, un examen de fin de cycle valide l'obtention de l'UV dominante du CEM.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^e cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Composition — UV Formation musicale (BEM) — UV Analyse musicale - 1 ^{re} année validée — UV Écriture (cycle 2 validé) — UV Orchestration - 1 ^{re} année validée — UV École du spectateur — UV Instrument (niveau 3 ^e cycle validé) ou chant lyrique

Harmonie au clavier

Cette classe s'adresse aux élèves ayant un niveau minimum de technique pianistique (à partir du 3^e cycle) et désirant aborder de façon pratique l'harmonie, développer leur oreille et leur approche des partitions. La durée hebdomadaire de cours est de 30 minutes à une heure, en individuel ou collectif. L'évaluation est interne et annuelle.

Atelier interprétation

Cet enseignement concerne les élèves à partir de la fin du 2^e cycle. Le contenu est déterminé par les partitions apportées par les élèves (analyse, travail de mémoire, d'oreille, approche des paramètres d'interprétation, etc.). Il s'agit vraiment d'un travail « à la carte » en liaison avec l'enseignant d'instrument. La durée hebdomadaire de cours est de 30 minutes à une heure par semaine sur un, deux ou trois trimestre(s).

ÉTUDES MUSICALES

Improvisation à l'orgue

Cette classe s'adresse à des organistes confirmés désireux d'acquérir des compétences en improvisation, dans la grande tradition du métier d'organiste. Des pré-requis d'Harmonie au clavier et d'Écriture sont indispensables.

Les cours sont collectifs. Durée hebdomadaire du cours : 1h à 3h.

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^e cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Improvisation à l'orgue — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Interprétation à l'orgue (niveau 3 ^e cycle)
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Improvisation à l'orgue — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Interprétation à l'orgue (niveau cycle spécialisé)

ÉTUDES MUSICALES

Direction
d'orchestre



Le cursus s'adresse à des musiciens désireux de découvrir, puis d'approfondir les techniques de direction d'ensembles instrumentaux et d'orchestre. Elle comprend les enseignements suivants : lecture des partitions d'orchestre, travail d'audition intérieure, gestique générale et appliquée, histoire de la direction d'orchestre, orchestration, réduction d'orchestre au piano, exercices pratiques avec de petits ensembles, stages dans les classes d'instruments de l'orchestre, dépitage de fautes.

Il est conseillé d'avoir suivi un cursus théorique complet : Formation musicale, Analyse musicale, Écriture, Histoire de la musique, et d'avoir un bon niveau instrumental avec des notions élémentaires de piano. Au besoin, les enseignements suivants peuvent être comblés si les capacités d'oreille (niveau minimum 3^e cycle) sont acquises : Harmonie, Analyse musicale et Histoire de la musique.

Les cours sont en partie individuels (approche des partitions) et collectifs (gestique et exercices pratiques).

Durée hebdomadaire des cours : 2h à 3h30

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
INITIATION	1 à 3 ans	Admission ou non en 3 ^e cycle
CYCLE 3	1 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Direction d'orchestre — UV Formation musicale (BEM) — UV Culture musicale - 1 ^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Instrument (niveau 3 ^e cycle validé) ou chant lyrique
SPÉCIALISÉ	2 à 3 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Direction d'orchestre — UV Formation musicale (CEM) — UV Culture musicale - 2 ^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) — UV École du spectateur — UV Instrument (niveau cycle spécialisé)

ÉTUDES MUSICALES

Jazz et musiques improvisées

Ce cursus, qui s'adresse à des élèves de niveaux et d'horizons musicaux très diversifiés, permet de s'initier, de pratiquer, de se perfectionner dans une perspective professionnelle ou dans le cadre d'une pratique amateur de haut niveau. L'admission dans ce département est soumise à la réussite d'un concours d'entrée composé d'une évaluation instrumentale, d'un test d'harmonie (épreuve écrite) et d'un entretien. Ce concours d'entrée a lieu chaque année au mois de septembre et comporte deux tours (admissibilité et admission).

Le programme des études et les objectifs du département jazz impliquent que les élèves disposent du temps minimum nécessaire pour le suivi des cours et la pratique personnelle. Au cours de l'année, des auditions et des concerts sont organisés par le Conservatoire afin que les élèves se produisent en public dans des conditions professionnelles de spectacle vivant. Prolongement indispensable de l'enseignement, les concerts favorisent le développement artistique de chacun et permettent la mise en pratique des acquis en situation réelle de scène.

Un cursus de Formation musicale en trois niveaux est spécifique aux études de jazz. Les musiciens effectuant parallèlement des études instrumentales dans l'esthétique dite « classique » sont tenus de suivre également un cours de formation musicale dite « traditionnelle ». Un CEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 3 de Formation musicale jazz.

Après l'initiation (facultative), le cursus du département jazz est organisé en quatre cycles et aboutit au Brevet d'Études Musicales (BEM), Certificat d'Études Musicales (CEM) et/ou Diplôme d'Études Musicales (DEM). L'évaluation est globale et prend en compte l'ensemble des disciplines suivies.

INITIATION

D'une durée d'un an, l'initiation offre une mise à niveau aux élèves ne pouvant encore prétendre à une admission en pré-cycle. L'entrée en initiation se fait sur concours et l'admission en pré-cycle sur examen terminal.

PRÉ-CYCLE ET CYCLE 1

Obligatoire pour tout élève débutant dans les disciplines instrumentales et vocales, le premier semestre du pré-cycle est un temps d'installation de l'apprentissage à l'issue duquel, sur avis de l'enseignant, l'élève est dirigé vers le 1^{er} cycle ou vers la consolidation de sa découverte instrumentale ou vocale. Pour tous les élèves plus avancés, le passage en 1^{er} cycle pourra être envisagé dès la fin du 1^{er} semestre.

D'une durée de 3 à 5 ans, le 1^{er} cycle prévoit l'enseignement des disciplines suivantes :

- Dominante (guitare, batterie, basse électrique, contrebasse, instrument monophonique, vocal, piano) ;
- Formation musicale jazz ;
- Harmonie/Composition/Arrangement ;
- Participation aux ateliers de pratique collective.

À la fin du cycle, un jury se prononce sur l'accès au 2^e cycle.

CYCLE 2

D'une durée de 3 à 5 ans, le 2^e cycle prévoit l'enseignement des mêmes disciplines que précédemment, auxquelles s'ajoute l'Histoire du jazz. Ce cycle débouche également sur un examen, lors duquel un jury se prononce sur l'accès au 3^e cycle et la délivrance des UV du Brevet d'Études Musicales (BEM).

CYCLE 3

D'une durée de 2 à 4 ans, le 3^e cycle est axé sur la notion de projet personnel par la participation des élèves de manière toujours plus active aux concerts tant intra-muros qu'à l'extérieur, dans le cadre du rayonnement du Conservatoire. La fin du cycle est sanctionnée par le Certificat d'Études Musicales (CEM).

CYCLE SPÉCIALISÉ/CPES

La durée du cycle est de 2 à 4 ans. Les élèves obtiennent un diplôme pré-professionnel, le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

CPES MUSIQUE - GRAND EST

La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) proposée en réseau par cinq conservatoires du Grand Est (Nancy, Strasbourg, Épinal, Colmar et Mulhouse), forment quant à eux les élèves désireux de s'orienter vers l'enseignement supérieur en vue d'une professionnalisation dans le milieu artistique et culturel.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe et au tableau "CPES Musique - Grand Est" (pages 24-25) et au règlement intérieur pour l'organisation et les modalités.

FORMATION MUSICALE JAZZ

Un enseignement de Formation musicale spécifique au jazz fait partie du cursus et est organisé sur trois niveaux. Pour chacun des niveaux, l'élève doit valider chacun des modules suivants :

- Oreille ;
- Lecture ;
- Analyse et commentaire ;
- Rythme.

Pour certains modules, le contrôle continu est pris en compte. La durée des études est de 1 à 4 ans dans chaque niveau.

Un BEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 2 de Formation musicale Jazz.

Un CEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 3 de Formation musicale jazz.

UV HARMONIE/COMPOSITION/ARRANGEMENT

Cet enseignement est dispensé sur trois niveaux et s'organise en modules.

L'UV du BEM consiste en une épreuve d'harmonie niveau 1. L'UV du CEM comprend deux épreuves de niveau 2 : une d'harmonie et une de composition. Enfin, pour valider l'UV du DEM, l'élève doit valider une épreuve d'arrangement en plus des épreuves d'harmonie et de composition de niveau 3.

Les modules d'hamonie et d'arrangement donnent lieu à une restitution du travail en fin d'année, évaluée dans le cadre d'un examen interne.

Le module de composition est évalué dans le cadre d'un examen devant un jury.

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
PRÉ-CYCLE	1 à 2 semestre(s)	Évaluation continue (possibilité d'intégrer le 1 ^{er} cycle au 2 ^e semestre)
CYCLE 1	3 à 5 ans	Examen de fin de cycle
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) — UV Instrument — UV Formation musicale jazz (niveau 1) — UV Harmonie (niveau 1) — UV École du spectateur
CYCLE 3	2 à 4 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) — UV Instrument — UV Formation musicale jazz (niveau 2) — UV Harmonie/Composition (niveau 2) — UV Histoire du jazz (niveau 1) — UV École du spectateur — UV Pratique collective dirigée (Big Band ou équivalent)
SPÉCIALISÉ / CPES	2 à 4 ans (sur concours d'entrée)	Diplôme d'Études Musicales (DEM) — UV Instrument — UV Répertoire (standard jazz) — UV Formation musicale jazz (niveau 3) — UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 3) — UV Histoire du jazz (niveau 2) — UV École du spectateur — UV Pratique collective dirigée (Big Band ou équivalent)

JAZZ COMPLÉMENTAIRE

Un cours de jazz complémentaire permet aux musiciens dits « classiques » de découvrir et de s'initier aux codes, répertoires, technicité et esthétiques propres au jazz et aux musiques improvisées. Ce cours individuel est accessible sans concours et est inclus dans le cursus de la dominante.

ÉTUDES MUSICALES

Pratiques collectives vocales dirigées

En premier cycle de Formation musicale, chaque élève, quel que soit son instrument, est amené à pratiquer le chant choral durant 45 minutes chaque semaine, de la première année à la quatrième année, ce qui lui permet ainsi d'avoir un premier contact avec la musique d'ensemble. La découverte de sa voix chantée, le développement du chant intérieur et d'une écoute active apportent à l'élève des outils qu'il peut mettre au service de l'expression musicale, dès le début de ses études.

CHŒUR 9-15 ANS

Ce chœur permet aux élèves désireux permettent aux élèves de travailler de manière plus intensive le répertoire du chant choral. Des projets de diffusion s'appuient sur la motivation des élèves qui peuvent être sollicités pour chanter dans différents cadres (session avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire, Opéra national de Lorraine, musées, festivals locaux et régionaux, maisons de retraite, etc.). L'admission dans ces ensembles se fait sur concours d'entrée (pour les élèves extérieurs) ou sur audition (pour les élèves déjà inscrits au Conservatoire).

ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est un ensemble à voix mixtes destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.).

La participation à cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.

ÉTUDES MUSICALES

Pratiques collectives instrumentales dirigées

NIVEAU INSTRUMENTAL	1C2	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C	SPÉ.	PERF.
ENSEMBLE À CORDES CYCLE 1	Cordes									
ENSEMBLE À VENTS ET PERCUSSIONS CYCLE 1	Harmonie et percussions									
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 1	Percussions									
ENSEMBLE POP'CORDES	Cordes									
BANDE DE HAUTOIS ET DE BASSONS	Hautbois et bassons									
GRAND ENSEMBLE DE CUIVRES	Cuivres									
ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR HTS *			Harmonie et percussions							
ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR CHAM *			Harmonie et percussions							
ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 HTS *				Cordes						
ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 CHAM *				Cordes						
ENSEMBLE DE FLÛTES							Flûtes			
ENSEMBLE BAROQUE/RENAISSANCE *						Tous instruments Musique ancienne				
ENSEMBLE RENAISSANCE *						Tous instruments Musique ancienne				
CONSORT DE VIOLES 1 *				Violes						

NIVEAU INSTRUMENTAL	1C2	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C	SPÉ.	PERF.
CONSORT DE VIOLES 2				Violes						
ENSEMBLE DE CORNETS				Cornets						
ENSEMBLE DE CLARINETTES	Tous niveaux									
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLES 2 ET 3				Percussions						
ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 2 *				Guitares						
QUATUOR DE HARPES CYCLE 2 *				Harpes						
ORCHESTRE SYMPHONIQUE *								Cordes, harmonie et percussions		
ORCHESTRE À VENTS ET PERCUSSIONS *							Harmonie et percussions			
ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 3								Guitares		
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3								Percussions		
ENSEMBLE DE SAXOPHONES	Tous niveaux, du soprano au basse									
BIG BAND JAZZ *								Tous les instruments composant un Big Band		
ATELIER D'IMPROVISATION	Tous instruments									
ENSEMBLE DE VIOLONS						Violons				
ENSEMBLE DE CORS								Corns		

* Pratique collective permettant la validation de l'UV Pratique collective dirigée